

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/266 du 21/04/1983

DECRET N° _____/MTPS/DGTFF/DFP.SP.S1
portant intégration et nomination de
Monsieur ANGOUONO-MOKE Jean, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Santé Publique)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°25-80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n°15-62 du 3 Février 1962 portant statut général des
Fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP. du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des Fonctionnaires ;

D B :

(/u le décret n°65-44 du 12 Février 1965 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°63-376 du 22 Novembre 1963 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services de Santé
de la République du Congo ;

(/u le décret n°62-130/MF. du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des Fonctionnaires ;

(/u le décret n°62-195/FP. du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n°62-197/FP. du 5 Juillet 1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15-62 du 3 Février 1962 por-
tant statut général des Fonctionnaires ;

D C F :

(/u le décret n°63-81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
Fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;

(/u le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n°62-196/FP. du 5 Juillet 1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

(/u le décret n°79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le rectificatif n°81-016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80-644
du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n°81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimis
des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 3 8 5 9 /DGSP/DSAF/SP du 2 Novembre 1982,
transmettant le dossier de candidature constitué par l'intéressé.

(/u le décret n°62-198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à
la révocation des Fonctionnaires des cadres de l'Etat.

DECRETE :

.../...

yh

Article 1er.- En application des dispositions du décret n°65-44 du 12 Février 1965 susvisé, Monsieur ANGOUONO-MOKE Jean, né le 8 Février 1952 à Brazzaville, titulaire du diplôme de Docteur en Médecine obtenu à l'Université Martin LUTHER WITTEBERG (R D A), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Santé Publique) et nommé au grade de Médecin de 4° échelon stagiaire, indice 1110.

Article 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

Article 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 21 Avril 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA2.-

Le Ministre des Finances

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DFP/BST 1
- D. B. 2
- D.C.F. 1
- MTPS 1
- MSAS 1
- DGSP 2
- INTERESSE 2
- DOSSIER 2
- SGCM/ B C 3

X